

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 12/1/2 DOSSIER N°6669	OPERATION FONDS SOCIAL EUROPEEN + / ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES BENEFICIAIRES DU RSA
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

Absent(s) - excusé(s) :

Jean-Jacques LOZACH, Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : OPERATION FONDS SOCIAL EUROPEEN + /
ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES BENEFICIAIRES DU RSA**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le règlement 2021/1060 du Parlement Européen ainsi que le décret 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales sur l'éligibilité des dépenses ;*

*VU la convention de subvention globale FSE+ signée le 30 août 2023 ;
VU les avis favorables du Comité de sélection et de l'autorité de gestion déléguée (DREETS Nouvelle Aquitaine) à la programmation de cette opération ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

de valider la programmation de l'opération « Accompagnement renforcé vers l'emploi et l'insertion des bénéficiaires du RSA » porté par le Département de la Creuse ;

- d'affecter le montant prévisionnel de **552 585,85 euros** à la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'acte attributif correspondant, ainsi que les éventuels avenants y découlant ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions et l'aboutissement du dossier.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET